

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Frontignan (34110)

Réponses de Michel Arrouy, au nom de la liste « Passion Frontignan la Peyrade »

— le 03/03/2020 à 10:46 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Viser une part modale du vélo

Vélos et modes doux sont au cœur de notre programme pour la voirie de proximité, dont la rénovation sera toujours accompagnée d'aménagements adaptés.

Nous mettrons en place un plan Vélo avec pour objectifs de :

- Multiplier par 2 la voirie cyclable, pour passer de 39 à 80 km cyclables sur les 240 km de voirie que compte notre commune
- Développer le maillage cyclable de proximité : desserte des équipements scolaires et publics du quotidien
- Renforcer le plan de jalonnement et de stationnement
- Décider avec les usagers
- Développer les stationnements vélo

Pour rappel, en 2010, la Ville s'est engagée dans un plan local de déplacements doux, réalisé avec les usagers (cyclistes, parents d'élèves, associations...), qui a permis de développer de nombreux dispositifs en 10 ans : pistes et continuité cyclables, double sens cyclable, stationnements vélo, zone 30, zone 20 en cœur de ville... 5% du budget consacré à la voirie est aujourd'hui dédié à ces aménagements (150 000€). Nous le multiplierons par 2 pour accélérer la transformation.

Action n°2 : je m'engage

Affecter au moins 5 % du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Attachés à favoriser une démocratie active, nous consacrerons 100 000€/ an de budget participatif pour accompagner des projets citoyens choisis par les habitants, sur des thématiques de transition, dont la mobilité. Nous donnerons également plus de moyens aux projets durables des conseils de quartiers. Aujourd'hui, les conseils de quartiers disposent d'une enveloppe de 33 000€ annuelle, à raison de 3000 € pour chaque quartier.

Action n°3 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 5 fois par an.

Mettre en place un comité vélo à l'échelle de l'agglomération Sète Agglopolo Méditerranée chargé de suivre le schéma directeur des itinéraires cyclables.

C'est avec les usagers que nous réaliserons notre plan Vélo, en lien avec notre volonté de développer la démocratie locale et la participation citoyenne dans les décisions. Nous créerons un groupe de travail réunissant usagers, experts, techniciens et élus pour partager les priorités et suivre les réalisations. Une charte de qualité sera rédigée pour partager ces engagements avec l'ensemble des habitants.

Nous défendrons le même mode d'organisation et d'engagement à l'échelle de l'Agglo, dans le cadre du schéma cyclable communautaire dont la réalisation est en cours.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Mettre en oeuvre les propositions d'aménagement urgentes dans les deux premières années du mandat

Développer les aménagements cyclables tels que : des pistes cyclables bi-directionnelles sur la route de Montpellier, l'avenue de la Résistance, l'avenue du muscat, l'avenue du Maréchal JAIN, l'avenue Albert SCHWEITZER, l'avenue Ambroise PARE, avenue de PARIS, l'avenue FLEMING Intervenir sur les points noirs dangereux pour les cyclistes : pont mobile, rond point intersection entre rue Frédéric MISTRAL et Avenue du général de GAULLE, aménager la rue Jean GIONO pour permettre une voie vélo. etc. Voir la cartographie résultante du baromètre des villes cyclables 2019 <https://palmares.parlons-velo.fr>

La Ville appelle ses habitants à participer et suit déjà avec intérêt, dans un réel objectif opérationnel, le baromètre des Villes cyclables. Les résultats 2017 ont été pris en compte par les services municipaux pour adapter le plan local de déplacements doux. Et nous continuerons. Car il s'agit d'un véritable outil d'aide à la décision. Les résultats 2019, bien qu'insuffisants, soulignent le travail mené (double-sens cyclable) et une amélioration globale, mais aussi le chemin qu'il nous reste à parcourir.

Nous favoriserons toujours au maximum les pistes cyclables propres sur tous les axes où leur réalisation est possible (ex. montée du mas Reboul ou encore rue Jean-Jaurès à La Peyrade). Sur les voies contraintes, tous les dispositifs et aménagements possibles seront mis en oeuvre pour répondre aux mobilités douces. Parmi nos 2 priorités de nouvelles liaisons : la desserte du Barnier par les Pielles (cf Bd des Républicains espagnols en cours de réalisation, avec une piste cyclable séparée) et le secteur Schweitzer. La rue Giono compte également parmi nos priorités, pour boucler un parcours cohérent. Des questions de propriété foncière doivent d'abord être réglées. A court terme, un travail de marquage et jalonnement permettra de sécuriser les points noirs. A moyen terme, le travail global sur le maillage de la voirie et l'apaisement des circulations permettront des aménagements plus adaptés.

Action n°5 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés et sécurisés pour permettre la traversée de la ville : depuis la gare de Frontignan vers les plages, la médiathèque, vers Sète, Balaruc, vers Vic La Gardiole, les installations sportives, les écoles et Collèges, la traversée de Frontignan de l'entrée côté Montpellier vers Sète.

Le maillage de proximité est pour nous une priorité. Sur le mandat, nous rendrons accessibles à vélo les établissements scolaires, les équipements sportifs et de loisirs et les services publics du quotidien. Avec l'Agglo, dans le cadre du schéma cyclable communautaire, et avec le Département pour les 2 euro véloroutes qui passent par Frontignan, nous ferons les connexions nécessaires et renforcerons le jalonnement entre les communes du bassin de Thau (Sète, Balaruc, Vic la Gardiole).

Action n°6 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui de Frontignan. Créer une connexion entre la zone du grand Barnier et la D114E4 en longeant la voie ferrée pour relier FRONTIGNAN et VIC LA GARDIOLE. Créer une connexion entre la rue Auguste RODIN et la nouvelle voie verte de Sète/Balaruc. Créer une connexion cyclable entre le quai du Pavois et le pont piétonnier parallèle à la D600.

Avec l'Agglo et le Département (schéma communautaire + euro véloroutes), les connexions aux autres communes du bassin de Thau seront réalisées (Sète, Balaruc, Vic la Gardiole). Au Barnier, le franchissement de la voie ferrée est déjà à l'étude et en concertation notamment avec le conseil de quartier Barnier.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°7 : je m'engage

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Repenser le plan de circulation avec l'objectif de limiter la place de la voiture dans la ville. Augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées (dans les secteurs résidentiels). Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Le travail sur le plan de circulation sera poursuivi et amplifié. Sur le mandat, le réseau sera hiérarchisé selon les usages, avec la voirie de liaison, l'extension des zones 30 sur des secteurs complets (Frontignan, La Peyrade, Frontignan plage), pour favoriser la mixité des modes de déplacements et la mise en zone 20 des abords des établissements scolaires.

Action n°8 : je m'engage

Afin d'améliorer la sécurité de toutes et tous, la qualité de l'air et de favoriser les mobilités douces, en application de l'article L. 2213-2 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, interdire la traversée de la ville aux camions de plus de 3,5t.

Cette interdiction est déjà en place sur notre commune, excepté bien sûr pour la desserte locale, comme par exemple le pôle commercial des Portes du muscat. Sans oublier que depuis mai 2016, ce sont 50 poids-lourds quotidiens en moins en centre-ville, grâce à la création de la bretelle d'accès à Distrisud, co-financée par l'entreprise, le Département, l'Agglo et la Ville.

Action n°9 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Faire appliquer la limitation de vitesse dans les zones 30 au moyen de dispositifs de type chicanes, ralentisseurs, radar indiquant la vitesse, verbalisation des dépassements de vitesse.

C'est tout l'objet de notre plan de déplacement qui priorise le maillage cyclable et nous engage vers une ville apaisée, avec des secteurs entiers en zone 30, partant de celles déjà existantes dans de nombreux quartiers et réalisées dans le cadre du Plan action voirie de la Ville. Les dispositifs contraignants, tels que le rétrécissement systématique de la voie, la création de chicanes, les indicateurs de vitesse seront bien sûr maintenus et développés avec chaque opération de voirie.

Action n°10 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Nous déploierons un plan zone 30 dans les secteurs résidentiels des 3 pôles de la ville, à partir des zones 30 existantes. Nous visons à terme l'objectif d'être une « ville à 30 ». Après le cœur de ville, en zone 20 de rencontre depuis plusieurs années, nous passerons les abords des écoles en zone de rencontre sur le mandat.

Action n°11 : je m'engage

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

Notre commune est peu adaptée à ce type de solutions, bien que de nombreux cul de sac existent déjà dans les lotissements. Mais nous y sommes ouverts. Elles seront étudiées pour chaque opération de voirie et pourront être discutées avec les membres du groupe de travail mobilité (cf action 3).

Action n°12 : je m'engage

Transformer en zone piétonne le centre ville.

Le cœur de ville est déjà en zone 20 de rencontre, qui permet d'inverser les priorités et donner leur place aux piétons et modes doux. Nous voulons aller plus loin en créant peu à peu des zones sans voiture autour des places.

Action n°13 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. Encourager les initiatives tel que S'Cool Bus pour faire du ramassage scolaire à vélo collectif (www.scool-bus.org)

Les abords des écoles passeront en zone 20 de rencontre. Nous avons inscrit dans notre programme la mise en place d'un pédibus, qui peut être à vélo. L'expérience avait été tentée il y a 10 ans mais n'avait pas pris. Nous pensons qu'aujourd'hui, nous sommes prêts pour que l'expérience se transforme en habitude.

Action n°14 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement Limiter le stationnement des voitures.

Créer des navettes gratuites interne à frontignan pour limiter l'usage de la voiture sur de courte distance.

Créer des commerces de proximité dans les quartiers afin de limiter les déplacements auto sur de courte distance.

Nous voulons des navettes inter-quartiers gratuites, tant pour limiter l'usage de la voiture que favoriser la mobilité de tous. Nous mettrons également en place un service public mobile dans les quartiers et inciterons à la création de commerces mobiles également. Enfin, nous créerons des zones de covoiturage et d'autopartage.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°15 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé Installer des stationnements fermés type Vélobox, Eco Cycle Park ou La Ruche à Vélo dans l'espace public, dans les parkings auto, dans des garages spécifiques vélo pour le stationnement vélo résidentiel (centre-ville, maison pour tous, conservatoire, cinéma, médiathèque et dans les zones d'activités (au grand Barnier, Intermarché, Zone d'activité de Frontignan La Peyrade), en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Nous prévoyons des stationnements vélo sécurisés auprès des écoles et des équipements publics et travaillerons avec les commerces et les entreprises pour qu'ils développent eux-aussi ces équipements pour leur personnel comme leurs clients. Le programme Alvéole nous permettra certainement d'aller plus vite ou d'équiper plus de sites.

Action n°16 : je m'engage

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Planter des arceaux vélos normatifs (par ex. type Guimbarde) dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des équipements publics (Théâtre, établissements scolaires) et commerces (marché des Halles, rues piétonnes). Apposer des panneaux signalant les arceaux vélos distinctifs des arceaux motos et scooters.

La Ville est déjà dotée de 340 stationnements vélo près des services et équipements publics, les commerces et les halles. Mais d'autres seront installés, au fur et à mesure du déploiement de notre plan vélo, accompagnés de signalétique pour être mieux repérés des usagers.

Action n°17 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.
Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics

Cf réponse action 15.

Action n°18 : je m'engage

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Nous mettrons en place un groupe de travail avec les commerçants afin de poser les principes d'une nouvelle gestion des livraisons, particulièrement en cœur de ville.

Action n°19 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo offrant des services vélo (ateliers participatifs, vélo-école, information sur les itinéraires, etc.) et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

La question d'une maison du vélo est à étudier. Nous faciliterons en tout cas la création d'un café réparation, notamment pour les vélos, avec les équipements nécessaires. Un projet inscrit dans notre programme. Nous voulons aussi renforcer la communication sur ces sujets.

Action n°20 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville, la dotant notamment d'une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

Cf action 19.

Promouvoir une culture vélo

Action n°21 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Concernant les stationnements vélo, cf action 15.

Tous les élèves des 12 classes de CM2 des établissements de la commune, soit près de 300 enfants, sont formés chaque année par la police municipale, également moniteurs de prévention routière, sur la piste éducative municipale dans le quartier de La Peyrade. Ce dispositif peut être renforcé et étendu aux élèves de CM1.

Action n°22 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Cf action 22, pour laquelle les vélos sont fournis aux élèves. Nous soutiendrons également les démarches des directeurs et directrices d'écoles et des enseignants en ce sens.

Action n°23 : je m'engage

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Cf action 22. La piste éducative de La Peyrade sera rénovée. Son ouverture au public hors temps scolaire sera étudiée.

Action n°24 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Je me déplace essentiellement à pied, n'ayant pas le permis. J'insuffle forcément le sens de la mobilité douce à l'ensemble de l'équipe, qui adhère pleinement aux déplacements en mode doux !

Action n°25 : je m'engage

Sensibiliser les agents au strict respect du code de la route et donc des aménagements cyclables et piétons.

Les agents sont aussi des usagers qui se déplacent de plus en plus à vélo ou à pied. En lien avec le déploiement de notre plan de déplacement, un plan de formation sera mis en œuvre pour accompagner les changements de pratiques.

Action n°26 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Cette action pourra être étudiée dans le cadre du groupe de travail mobilité, puisqu'il réunira tout autant des agents que des usagers, mais aussi élus et experts.

Action n°27 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

A ce jour, les modalités qui permettraient de transposer ce dispositif dans la fonction publique ne sont pas posées. Mais nous sommes prêts à le mettre en œuvre dès que la loi le rendra possible. La Ville applique déjà le forfait transport pour ses agents (prise en charge à 50% des abonnements aux transports en commun pour les trajets domicile/travail).

Action n°28 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Nous avons inscrit dans notre programme la mise en place d'un pédibus, qui peut être à vélo. L'expérience avait été tentée il y a 10 ans mais n'avait pas pris. Nous pensons qu'aujourd'hui, nous sommes prêts pour que l'expérience se transforme en habitude.

Action n°29 : je m'engage

Créer une "fête du vélo".

Dans le cadre de la semaine du développement durable (SEDD), plusieurs vélorutions ont été organisées et des stands d'information mis en place lors du forum Autrement. Des actions qui sont à poursuivre. Nous amplifierons la SEDD pour donner un écho encore plus large aux pratiques de transition, dont la mobilité douce.

Action n°30 : je m'engage

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : Encourager des commerces et les entrepreneurs qui souhaitent développer, concevoir, créer autour des modes doux.(création d'emplois pérennes)
Créer un salon de l'écomobilité autour des ORNI (objets roulant non identifié), VPH(véhicules à propulsion humaine)

Nous souhaitons poursuivre et amplifier le travail mené dans ces domaines. Aujourd'hui, l'office de tourisme de la Ville est labellisé Accueil vélo, et il incite largement les acteurs de ce secteur à faire de même. 5 socio-professionnels sont déjà labellisés. De nouvelles actions pourront également s'inscrire dans le cadre de la SEDD, créée il y a 7 ans, ou de la fête de l'écomobilité. Avec le Club des entreprises locales que nous mettrons en place, nous travaillerons à la réduction de nos empreintes écologiques, notamment en travaillant sur les transports.

Commentaires généraux

Vélos et modes doux sont au cœur de notre programme pour la voirie de proximité avec un plan Vélo pour :

- Multiplier par 2 la voirie cyclable, pour passer de 39 à 80 km cyclables sur les 240 km de voirie que compte notre commune
- Développer le maillage cyclable de proximité : desserte des équipements scolaires et services publics du quotidien
- Renforcer le plan de jalonnement et de stationnement
- Décider avec les usagers
- Développer les stationnements vélos

Au-delà, nous déploierons également la zone 30 à Frontignan, La Peyrade et Frontignan plage et les zones de rencontre aux abords des écoles. Nous créerons des zones piétonnes en cœur de ville et favoriserons les liaisons inter-quartiers en modes doux et en transports en commun. Notre objectif : une ville apaisée.